

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Nouveau décret BACS : la gestion technique du bâtiment (GTB), pilier renforcé de la sobriété énergétique

Paris, le 11 avril 2023

*Le GIMELEC salue la publication de la nouvelle version du décret BACS<sup>1</sup>. En effet, l'extension du parc bâti concerné par le texte et l'introduction d'exigences d'inspection sont la confirmation de l'apport de cette brique technologique à la politique de sobriété énergétique, indispensable à la maîtrise des coûts d'exploitation et du respect du dispositif éco-énergie tertiaire.*

#### **De 290 kW à 70kW, de 6 à 10 ans**

La réglementation en vigueur s'appliquait jusqu'alors aux propriétaires de bâtiments équipés de système de chauffage ou refroidissement dont la puissance nominale utile est supérieure à 290 kW qui devait s'équiper d'un système GTB<sup>2</sup>, soit la plupart des bâtiments tertiaires de plus de 2 000m<sup>2</sup>. Le décret BACS révisé fixe désormais à 70 kW le nouveau seuil obligatoire pour l'installation d'une GTB et ce dès 2027. En pratique, cela revient à étendre l'obligation d'installation à tous les bâtiments tertiaires autour de 1 000 m<sup>2</sup>.

Autre changement : la clause de dérogation pour motif économique. Un gestionnaire de bâtiment doit dorénavant pouvoir démontrer un temps de retour sur investissement supérieur à 10 pour être exempté.

#### **La technologie oui, l'organisation aussi !**

Le nouveau texte prévoit enfin de mettre en place une inspection obligatoire des GTB au maximum tous les cinq ans, et dans les deux ans qui suivent l'installation ou le remplacement d'un des systèmes techniques reliés à la GTB.

Le maintien en bon état de fonctionnement des GTB est en effet l'une des conditions de la pleine exploitation de leur potentiel d'efficacité énergétique.

Le GIMELEC tient à le rappeler<sup>3</sup> : au-delà de la technologie, l'organisation mise en œuvre autour d'un système BACS, de sa conception à son exploitation en passant par son installation, est également une clé de son efficacité dans la durée.

#### **A vos BACS, prêts ? Partez !**

Avec un temps de retour sur investissement inférieur à 6 ans pour de nombreuses typologies de bâtiments tertiaires<sup>4</sup>, le déploiement d'une GTB s'avérait déjà rentable depuis plusieurs années. Ajoutée à l'aide fournie par la fiche CEE bonifiée<sup>5</sup>, l'augmentation brutale du coût de l'énergie

---

<sup>1</sup> [Décret n° 2023-259 du 7 avril 2023 relatif aux systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments tertiaires - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

<sup>2</sup> La Gestion Technique de Bâtiment (GTB ou BACS en anglais) désigne l'ensemble des « systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments » sur le plan énergétique

<sup>3</sup> <https://gimelec.fr/synthese-etude-collectivites-4-cles-pour-reussir-le-decret-tertiaire/>

<sup>4</sup> 1 P176 [https://www.vhk.nl/downloads/Reports/2020/IA\\_report-ICT\\_study\\_final\\_2020\\_\(CIRCABC\).pdf](https://www.vhk.nl/downloads/Reports/2020/IA_report-ICT_study_final_2020_(CIRCABC).pdf)

<sup>5</sup> <https://gimelec.fr/publication-de-la-fiche-cee-bacs-un-accompagnement-a-linvestissement-de-la-gestion-active-dans-le-batiment/>

améliore encore son intérêt économique.

L'économie d'énergie reste néanmoins un « service » parmi bien d'autres proposés par les « BACS ». La brique technologique que constitue un BACS offre de nombreux autres services En matière de sécurité des biens et des personnes, de gestion et d'optimisation des espaces et de leur occupation, de confort et de sécurité sanitaire. Embarquer le pilotage numérique lors d'un projet de rénovation d'un bâtiment permet non seulement de rendre ce dernier performant énergétiquement mais aussi d'accroître sa valeur ajoutée d'usage par un meilleur service à ses occupants et une plus grande facilité d'exploitation.

**Contact presse :**

Joël VORMUS – [jvormus@gimelec.fr](mailto:jvormus@gimelec.fr) – 06 12 73 63 00

**Save the date : “Les clés pour réussir son BACS” le 22 mai 2023**

A l'occasion de la sortie du texte, Le GIMELEC organise en partenariat avec Construction21 et sous le patronage du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du Ministère de la transition énergétique, un évènement dédié à la présentation des conditions de succès des projets d'installation de BACS. Au programme : une conférence sur les clés de réussite pour passer des objectifs au déploiement sur le terrain suivie d'un “temps forum” au cours duquel tous les acteurs concernés échangeront sur leurs retours d'expériences et bonnes pratiques concrètes en matière de BACS.

Plus d'informations : <https://gimelec.fr/22-mai-2023-save-the-date-les-cles-pour-reussir-son-bacs>

**A propos du GIMELEC**

*Le GIMELEC est le groupement des entreprises de la filière électronumérique en France. Ses 215 membres génèrent 15 milliards d'euros de CA depuis la France et emploient 67 000 personnes en France. Les adhérents conçoivent et déploient les technologies électriques et numériques pour le pilotage optimisé et sécurisé des énergies, des infrastructures, de l'industrie, des bâtiments et de l'électromobilité. A la conjonction de l'électron et de l'octet, l'engagement du GIMELEC en faveur de l'économie circulaire s'inscrit dans une volonté de développement des entreprises en France et à l'international. **Electrique, numérique et écologique, tel est notre futur ! Nous décuplons les énergies.***